



L'Ascension

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE L'ASCENSION

AVIS PUBLIC

À toutes les personnes intéressées,

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par la soussignée, que le conseil municipal de la municipalité de L'Ascension, lors de la séance ordinaire qui se tiendra le 14 mars 2022, à 19 h, à la salle de la Maison des jeunes située au sous-sol de l'école L'Aventure au 4, rue Principale Ouest à L'Ascension, statuera sur la demande dérogation mineure concernant la propriété suivante :

Parties du lot 13 du rang 3 du cadastre officiel du canton de Mousseau

La dérogation mineure vise à rendre conforme l'implantation d'une rue privée avec une distance d'un lac de 61.92 mètres, réglementaire aux dispositions du règlement de lotissement 2000-349, concernant la disposition à la distance par rapport à un lac ou à un cours d'eau, de l'article 3.3, qui stipule qu'aucune rue ne doit être construite à moins de 80 mètres d'un terrain non desservi.

Donné à L'Ascension, ce 22 février 2022

Léonne Bergeron
Directrice générale par intérim